

«Au pays des piqueurs»

de Saint-Jean-des-Ollières

le magazine d'informations municipales

sommaire

Le mot du maire

Information sur le nouveau conseil page 2 et 3

Les commissions page 4 et 5

Les délégations page 6 et 7

Les décisions du conseil municipal page 8



«Au pays des piqueurs»



Chères Olliéroises, Chers Olliérois,

Ce Bulletin a pour objet de vous informer sur l'installation du nouveau conseil municipal. En effet, le 6 juin dernier, vous avez élu dès le premier tour trois nouveaux conseillers, créant ainsi les conditions nécessaires à la désignation d'un nouveau maire et la formation d'une équipe, sans étiquette politique, dont le seul objectif est de mettre ses compétences au service de la commune. C'est chose faite, permettant à la municipalité de se remettre activement au travail. Pour celles et ceux ayant exprimé un choix différent lors du vote, soyez assurés que nos décisions seront dictées par l'intérêt du plus grand nombre et les choix réalisés après concertation. Nous souhaitons, en effet, que la gestion de la municipalité soit réellement le fruit d'un travail collectif. C'est la raison pour laquelle notre conseil a créé des commissions consultatives permettant ainsi aux ha-

bitants de s'investir. A vous de saisir cette opportunité et de participer aux décisions qui vous concernent !

De plus, je veux ajouter, qu'après une campagne électorale particulièrement dure, nous devons avoir présent à l'esprit que nous sommes tous membres d'une petite communauté, forte de 459 âmes, très attachée à notre culture rurale et à nos patrimoines architecturaux et paysagers. Nous devons donc être attentifs à préserver ces caractères qui nous unissent, sans oublier naturellement d'être ouverts sur l'extérieur et accueillants car, sans augmentation de la population, les commerces et services auraient sans doute disparu, de même que l'école. Chacun -ancien ou nouveau- doit pouvoir trouver sa place à St Jean et s'y sentir respecté.

Catherine QUEINNEC, Maire

Le feu d'artifice prévu initialement le 14 juillet n'a pu être tiré en raison des mauvaises conditions météorologiques. Il est reporté au dimanche 15 août au lieu dit « Les Plaines » à 22h30. Nous vous donnons rendez-vous à 22h15 sur la Place de l'Eglise pour venir retirer un flambeau et nous accompagner ensemble jusqu'au lieu du tir.

édito

INFORMATION SUR LE NOUVEAU CONSEIL

Maire : **Catherine QUEINNEC**

1er adjoint : **Patrick ROESCH**, délégué à la voirie

2ème adjoint : **Laurent ARCHER**, délégué à l'assainissement

3ème adjoint : **Serge CHALEIL**, délégué au cadre de vie et à l'environnement

Conseillers municipaux :

Nicole CHARFOULET, déléguée aux affaires scolaires, **Sandrine HEREDIA**, déléguée au patrimoine immobilier, **Marie-Jeanne COURET**, référant en matière de chantiers d'insertion,

Sabine CROS, **Nicole CROS-GARDARIN**, **Bruno JANY** et **Didier TOUCHE**

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

Horaires d'ouverture habituels : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h
Fermé le lundi
Tel/fax : 04 73 70 90 17
mstjean@wanadoo.fr

Congés annuels : le secrétariat de mairie sera fermé du 7 au 30 août inclus.

Permanence du Maire et des adjoints:

Madame le Maire ou ses adjoints recevront les habitants les lundi et samedi de 9h à 12h ou sur rendez-vous.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler au 04 73 70 67 28 ou au 06 21 68 08 22.

Site internet

La municipalité met à votre disposition un site internet www.saintjeandesollieres.fr Vous y trouverez notamment des informations relatives aux décisions du conseil municipal, aux formalités administratives et aux activités se déroulant sur la commune.

Agence postale

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h.
Tel : 04 73 70 96 72

Suggestions : si vous avez des suggestions ou des projets, vous pouvez nous écrire par courrier (Mairie Le Bourg 63520 St Jean-des-Ollières) ou par mail : elusmstjean@orange.fr



Sandrine HEREDIA



Patrick ROESCH



Laurent ARCHER

«Au pays des piqueurs»

COMMISSIONS INTERNES CONSULTATIVES

La municipalité a institué des commissions chargées de domaines spécifiques. Une commission consultative est une instance de discussion et de concertation ; elle fait des propositions et rend des avis, préalablement aux décisions prises par le Conseil municipal.

Les habitants qui souhaiteraient s'impliquer dans l'action communale et participer aux séances de ces commissions peuvent prendre contact avec la mairie.

Il est à noter que nous avons créé 3 nouvelles commissions : « jeunesse », « activités économiques » et « culture et animation ».

Nom et objet de la commission	Membres élus	Habitants	Ouverte
Commission des Finances (préparation du budget)	C. Quéinnec L. Archer S. Chaleil N. Charfoulet S. Hérédia P. Roesch		Non
Commission voirie (entretien des routes et chemins)	C. Quéinnec L. Archer, S. Chaleil N. Charfoulet P. Roesch	C. Pesson R. Margerit J-P Mathieu	Oui
Commission bâtiments et petit patrimoine (entretien et rénovation du patrimoine immobilier communal)	C. Quéinnec S. Hérédia P. Roesch	J-P Mathieu	Oui
Commission assainissement (mise en place des réseaux d'assainissement collectif)	C. Quéinnec L. Archer S. Chaleil	C. Pesson	Oui
Commission cadre de vie et environnement (améliorer notre cadre de vie)	C. Quéinnec S. Chaleil S. Hérédia P. Roesch	L. Pain	Oui
Commission école (gérer la cantine, le transport, les bâtiments et le personnel affecté à l'école)	C. Quéinnec N. Charfoulet, S. Hérédia		Non
Commission communication et bulletin municipal (informer les habitants)	C. Quéinnec S. Chaleil N. Charfoulet S. Hérédia		Oui
Commission biens communaux (recenser les biens communaux)	C. Quéinnec S. Chaleil S. Hérédia P. Roesch	R. Margerit L. Pain	Oui

Commission jeunesse (soutien aux projets des jeunes)	C. Quéinnec L. Archer S. Hérédia P. Roesch	F. Tourne- mine S. Ginhoux	Oui
Commission culture et animation (dynamiser la vie associative)	C. Quéinnec S. Chaleil N. Charfoulet S. Hérédia	Inge Klein	Oui
Commission activités économiques (soutien aux commerces, services, ar- tisans, agriculteurs et éleveurs)	C. Quéinnec P. Roesch S. Chaleil		Oui

COMMISSIONS INSTITUTIONNELLES

La loi prévoit la désignation de commissions dont le nombre de membres est prédéterminé :

Commission d'appels d'offres (mise en concurrence des en- treprises)	Membres titulaires : Catherine Quéinnec Laurent Archer Patrick Roesch	Membres suppléants : Serge Chaleil Nicole Charfoulet Sandrine Hérédia
Commission communale d'action sociale	Catherine Quéinnec Serge Chaleil Nicole Charfoulet Sandrine Hérédia Patrick Roesch	Marie Dépaillat Céline Drosne Maryse Mye Laurence Vergne
Commission des impôts (évaluation des propriétés bâties en fonction des cri- tères de l'administration fiscale)	Catherine Quéinnec J-P Mathieux Paul Pialat Bernard Charfoulet Marie-Antoinette Cros Didier touche Andréé Piotet	J-P Vignal Roland Piotet Michel Boudon Liliane Chevalier Jean Gravière Yves Vincent

«Au pays des piqueurs»

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER

Appel à candidature

Le Conseil général a institué une commission intercommunale entre les communes de BONGHEAT, FAYET-le-CHATEAU, SAINT-DIER d'AUVERGNE et SAINT JEAN-des-OLLIERES dont l'objet est la révision de la réglementation des boisements.

Suite aux élections complémentaires du 6 juin dernier, le conseil municipal doit désigner de nouveaux représentants. Si vous êtes propriétaire foncier ou forestier et êtes intéressé par faire partie de cette commission, vous pouvez présenter votre candidature auprès du secrétariat de mairie.

DÉLÉGATIONS

La municipalité adhère à certains organismes et nomme des délégués pour la représenter :

Nom et objet de l'organisme	Délégués titulaires	Délégués suppléants	Contribution 2010 de la commune
Syndicat du Bois de l'Aumone (SBA) (chargé de la collecte de nos déchets)	Laurent Archer	Catherine Quéinnec	
S.I.V.O.S (chargé de l'organisation des soins à domicile au profit des personnes âgées, handicapées ou malades)	Sandrine Hérédia	Nicole Charfoulet	1 230,12 €
Parc naturel régional du Livradois-Forez (chargé du développement économique de la valorisation, de la protection et de la gestion du patrimoine naturel, architectural, culturel et paysager)	Patrick Roesch	Sandrine Hérédia	688,50 €
Syndicat Intercommunal Ciné Parc (chargé de favoriser l'accès pour l'ensemble de la population à la culture cinématographique par la mise en place d'un réseau de cinéma itinérant)	Nicole Charfoulet Sandrine Hérédia	Patrick Roesch Serge Chaleil	1 473,95 €

le magazine d'informations municipales de saint-Jean-des-Ollières

Syndicat Intercommunal Bus des Montagnes (service de transport à la demande)	N. Charfoulet	Sandrine Hérédia	906 €
Syndicat Intercommunal Electrique (SIEG)	Catherine Quéinnec	Laurent Archer	2 030 €
Syndicat Intercommunal de l'Eau	Laurent Archer	Nicole Charfoulet	
Syndicat Intercommunal du Collège de St-Dier (activités sportives et artistiques)	Catherine Quéinnec	Nicole Charfoulet	
EPF-SMAF (chargé de la mise en œuvre de la politique foncière des collectivités territoriales, acquisition et ventes des parcelles)	Patrick Roesch	Serge Chaleil	
Communauté de communes (regroupe 17 communes sur le territoire de Billom/St-Dier)	Catherine Quéinnec Serge Chaleil	Patrick Roesch Laurent Archer	
AICRI (aide à la gestion informatique de la mairie)	Serge Chaleil		170 €
S.I.V.U chargé du financement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)	Catherine Quéinnec Nicole Charfoulet Sandrine Hérédia	Patrick Roesch	7 349,95 €
Comité National de l'Action Sociale du personnel territorial (offre des prestations au profit du personnel)	Catherine Quéinnec		0,74 % de la masse salariale
Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) , (chargé des services incendies)			6 930 €

«Au pays des piqueurs»

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La municipalité prévoit de se réunir une fois par mois, en principe le premier samedi du mois à 9h30.

Conseil municipal du 12 juin 2010

- Installation du nouveau conseil
- Election du maire : Catherine QUEINNEC est élue maire (6 voix)
- Election des adjoints : Patrick ROESCH, Laurent ARCHER et Serge CHALEIL sont élus respectivement 1er, 2ème et 3ème adjoint (6 voix)

Conseil municipal du 19 juin 2010

- Indemnités du maire et des adjoints : conformément aux engagements pris pendant la campagne électorale, le Conseil municipal (6 voix) décide une diminution du montant des indemnités allouées au maire et aux adjoints.
Le maire percevra la somme de 353,67 € brut/mois et les adjoints 137,31 € brut/mois, soit une économie de 6 937,95 € sur l'année par rapport au montant des indemnités versées antérieurement.
- Commissions et délégations (se reporter aux tableaux précédents)
- Achat de livres pour la bibliothèque : Le Conseil municipal (6 voix) décide d'allouer la somme de 500 € pour l'achat de livres destinés aux enfants pour compléter le fonds de la bibliothèque municipale.
- Modifications statutaires relatives à la politique « enfance et jeunesse » de la Communauté de communes de BILLOM/ST-DIER
- Classement du hameau « La Vie » en agglomération de ST JEAN-des-OLLIERES pour des raisons de sécurité (la vitesse autorisée sera désormais de 50km à l'heure)
- Augmentation de la subvention de fonctionnement aux associations de la commune : conformément aux engagements pris pendant la campagne électorale, le Conseil municipal (6 voix) décide d'augmenter le montant de la subvention de fonctionnement pour contribuer au développement des activités associatives, moteur du dynamisme communal; celle-ci sera désormais de 120 € par an.

AU PAYS DES PIQUEURS

Bulletin municipal de la commune de Saint-Jean-des-Ollières.

Directeur de la publication : Catherine QUEINNEC

Maquette et mise en page: Serge CHALEIL

N° ISSN : EN COURS

Dépôt légal : 3ème trimestre 2010

IPNS Tirage : 350 exemplaires.

Un bulletin municipal complet sera diffusé à la fin de l'année 2010. D'une manière générale, la municipalité réalise un bulletin deux fois par an.